

le 28 novembre et, quelque temps après, ce projet lui fut soumis.

Il est demeuré inscrit sur le feuillet de la Chambre pendant cinq mois et demi, sans que le ministère ait cherché à lui faire franchir d'autres étapes, ce qui démontre d'une manière probante que l'empressement qu'il a mis à bâcler cette affaire sans consulter le Parlement n'avait pas de raison d'être.

Le long délai qui s'est écoulé depuis le dépôt de ce projet de loi m'avait fait espérer que le Gouvernement reviendrait sur sa décision et qu'il reculerait devant cet acte de vandalisme, le plus révoltant attentat qui ait jamais été commis contre la propriété publique. Ce projet d'établir un hôtel sur le terrain du parlement est si incongru et si injustifiable que je ne comprends pas que le Gouvernement ait pu l'approuver.

J'ai dit et je répète qu'il pouvait tout aussi bien permettre d'ériger cet hôtel sur l'une des pelouses qu'on voit devant cet édifice. De vastes bâtiments administratifs s'élèveront un jour sur l'avenue Mackenzie et, lorsqu'ils seront construits, cet hôtel se trouvera au centre des édifices administratifs et de la place du Parlement. On peut s'attendre à toutes sortes de choses de la part d'un gouvernement qui approuve un semblable projet. A la prochaine session, nous apprendrons peut-être que les nouveaux édifices de l'administration ont été loués comme salle de danse et que la bibliothèque du Parlement a été convertie en une arène. L'un ou l'autre de ces projets serait à peine moins révoltant que celui que le ministère soumet dans le moment au Parlement.

En 1898, celui qui était alors ministre des Travaux publics justifiait la dépense d'une forte somme d'argent employée à clôturer ce parc en disant qu'il s'agissait d'une propriété nationale. Sur cette propriété nationale adjacente au terrain du parlement et qui en forme partie, nous nous proposons d'ériger un hôtel. S'il n'y avait pas dans Ottawa d'autres endroits convenables, je ne protesterais pas avec autant d'énergie, mais il y a d'innombrables endroits qui feraient aussi bien l'affaire que celui-ci.

J'admets que la ville d'Ottawa doit renfermer une bonne hôtellerie, mais il y a lieu de se demander jusqu'à quel point le Parlement doit intervenir pour combler cette lacune. Si la compagnie du Grand-Tronc construit un hôtel à cet endroit, ce sera un bon hôtel, je n'en doute pas, qui sera administré d'une manière louable. Mais, tout cela ne nous excuserait pas d'élever un hôtel sur l'une des pelouses du parlement ou de faire servir à cette fin le parc de la côte du Major.

Je regrette beaucoup que le ministère ait jugé à propos de suivre cette ligne de conduite. J'avais espéré, vu le long délai qui s'est écoulé, qu'il renoncerait à son projet. Du moins, il aurait pu s'adresser en

M. BORDEN.

premier lieu au Parlement—car il est maintenant évident qu'il n'avait pas besoin de se presser—et il aurait pu consulter les représentants du peuple avant de consacrer une partie du domaine national à la construction d'un hôtel qui s'élèvera aux portes mêmes du parlement et sur le terrain que la population canadienne regardait avec fierté comme une partie des belles pelouses au centre desquelles sont érigés les édifices du parlement qu'il faudra un jour agrandir.

Sir WILFRID LAURIER : Il y a deux manières d'envisager la présente question comme toutes les autres. Mais, avant d'aller plus loin, je dois dire que je ne reproche pas aux députés de la gauche les goûts délicats d'esthète. Dans un sens, ces goûts leur font honneur. Mais la population d'Ottawa veut obtenir l'hôtel et elle ne souffrira pas si un coin du parc lui est enlevé, car les fonds qui proviendront de la transaction seront consacrés à l'agrandissement du parc de la côte du Major jusqu'à la pointe Nepean.

L'hon. M. FOSTER : En vertu de quelle autorité ?

Sir WILFRID LAURIER : De l'autorité que conférera le Parlement.

L'hon. M. FOSTER : Qu'est-ce qui vous autorise à dire que le parc sera agrandi jusqu'à la pointe Nepean ?

Sir WILFRID LAURIER : C'est une condition attaché à la convention.

L'hon. M. FOSTER : Il n'en est rien.

Sir WILFRID LAURIER : En tous cas, les fonds seront remis à la commission de l'embellissement d'Ottawa, et si nous n'avons pas encore pourvu à l'agrandissement du parc, nous pouvons y pourvoir. Tout le monde conviendra avec moi que cette disposition est des plus louables. Maintenant que des édifices publics sont construits dans cette direction-là, il est temps de procéder à cet agrandissement, et nous ne saurions faire un meilleur emploi des fonds qui proviendront de cette transaction que de les consacrer à cette fin.

Bien que la décision du ministère ait soulevé maintes objections, tout le monde comprend qu'il nous faut un hôtel, mais les gens ne se sont pas empressés d'offrir d'en ériger un. La compagnie du Grand-Tronc a choisi l'emplacement en question, et le Gouvernement, réflexion faite, a décidé qu'il serait à propos d'accepter sa proposition.

Quelqu'un croit-il qu'un hôtel érigé à cet endroit ne sera pas un ornement pour la ville ? D'un côté se trouve l'hôtel des postes ; ici, s'élèvera la gare et, là, l'hôtel de la compagnie. Selon moi, les deux ponts devraient être reliés ensemble et élargis jusqu'à l'hôtel. Ce projet, me dit-on, est sur le